

## < bibilographie >

3 livres pour  
comprendre les  
arbres



### Du bon usage des arbres un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques

Francis Hallé

Actes sud / Domaine du possible  
2011

### Face aux arbres apprendre à les observer pour les comprendre

Christophe Drénou

Ulmer  
2009

### Des arbres dans la ville l'urbanisme végétal

Caroline Mollie

Actes sud / cité verte  
2009

## < Critères de choix ... >

### ... de l'espace devant recevoir la plantation

- l'espace doit être public et non-urbani-  
sable
- la surface doit être égale ou supérieure  
au développement racinaire et du houp-  
pier à l'âge adulte pour l'espèce retenue.  
On estime que la surface racinaire  
s'étend sur une surface égale à deux  
fois l'emprise des branches extérieures.
- absence de réseaux aériens et  
enterrés
- absence d'usage incompatible avec  
le développement optimal de l'arbre  
comme un sol imperméabilisé ou la  
présence de structures susceptibles de  
souffrir de la présence des racines.



# planter un arbre

## en espace public

Quelques critères de choix de lieu,  
d'espèce, de suivi à court et long  
termes permettant de planter des  
arbres à devenir remarquable.

### ... de l'arbre

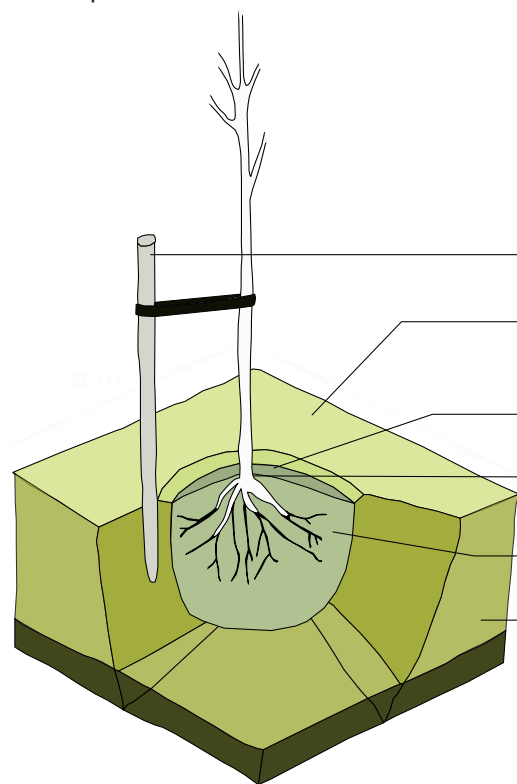
- adaptation de l'espèce au sol et au  
climat
- adaptation à l'espace retenu (surface et  
environnement)
- un choix qui devra se faire en accord  
avec la population du village ou du  
hameau et de l'employé communal afin  
d'être bien accepté.
- le plant choisi devra être un arbre de  
qualité, (bien fléché, branches bien  
réparties...), si possible un jeune plant  
afin d'assurer une reprise optimale et de  
bénéficier d'arbres non taillés.



## < suivi de l'espace et de la plantation >

### Sur le court terme (à la mise en œuvre)

- la terre doit être de qualité et travaillée
- présence d'un relais local pour arrosage les 2 premiers étés.  
Procéder à des arrosages abondants mais espacés.
- paillage végétal à renouveler au minimum tous les 3 ans
- tuteurer l'arbre et en assurer le suivi ;  
élargir les liens au fur et à mesure de la croissance
- protéger le tronc s'il existe un risque d'attaque d'herbivore
- l'aménagement de l'espace public, afin de préserver les besoins vitaux de l'arbre, devra être en accord avec le contexte :  
un sol non imperméabilisé, un accès des voitures prohibé...



### fosse de plantation

la taille de la fosse de plantation et le paillage naturels sont des éléments essentiels afin d'assurer une bonne reprise de l'arbre et son bon développement futur.

en milieu hostile (lieu largement imperméabilisé), une fosse de plantation de 25 à 50 m<sup>3</sup> peut être nécessaire.

tuteur et sangle de caoutchouc

paillage naturel (20 cm d'épaisseur)

cuvette d'arrosage

veiller à ne pas enterrer le collet de l'arbre

trou de plantation

terre végétale

## < suivi de l'espace et de la plantation >

### Sur le long terme

- taille de formation : dans le cas où une taille de formation est nécessaire (permettre le passage de piétons, réparer un accident - fléchage, branches cassées ou malades par exemple) , il faudra s'attacher l'avis d'un expert par le biais de la :

Société Française d'Arboriculture - BP 15  
26 780 Châteauneuf du Rhône  
04.75.90.81.49

Dans tous les cas, cette taille doit permettre de préserver au maximum la forme libre de l'arbre et permettre à l'arbre de développer une architecture la plus proche possible de son espèce.

- Si des interventions s'avèrent nécessaires dans le périmètre de l'arbre, il est obligatoire de mettre en place des protections adaptées :  
installation d'un périmètre de protection (de 2 mètres hors sol à l'aplomb des branches extérieures) qui permet d'interdire l'accès, le piétinement et le stockage des matériaux.



### quelques règles élémentaires à respecter

- proscrire l'emploi de produit phytosanitaire ni sur l'arbre, ni dans son périmètre vital
- pas de modification de l'usage du sol sur son périmètre : imperméabilisation par exemple.
- préserver le collet : pas de modification du niveau du sol
- l'entretien mécanisé (tonte, débroussaillage) au pied est interdit (risque de blessure du collet) dans la mesure du possible employer des plantes couvre-sol au pied tout en conservant le paillage naturel (mais sans arrosage qui augmente le risque de remontée des racines)
- proscrire les plantations d'arbres pouvant venir ultérieurement en concurrence